

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

"Gagnez vos entrées pour les DJ Party de l'été"

Article 1 – Organisateur du jeu concours

Le présent jeu concours est organisé en collaboration par **Les Grands Bains du Monétier** et **l'Office de Tourisme de Serre Chevalier**, ci-après dénommés « les Organisateurs », dans le cadre de la promotion des soirées **DJ Party de l'été 2026**.

Le présent règlement définit les modalités de participation au jeu concours « Gagnez vos entrées pour les DJ Party de l'été ».

Article 2 – Dates de participation

Le jeu concours se déroule du **30 juillet 2026 au 6 août 2026 à 00h00**.

Toute participation reçue après la date et l'heure de clôture ne sera pas prise en compte.

Le tirage au sort sera effectué le **6 août 2026**.

Article 3 – Conditions de participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Pour participer, il est nécessaire de :

- Aimer la publication du jeu concours ;
- Être abonné(e) aux comptes des Grands Bains du Monétier et de l'Office de Tourisme de Serre Chevalier ;
- Commenter la publication en indiquant :
 - La soirée pour laquelle vous souhaitez participer (7, 14 ou 21 août 2026).

Une seule participation par personne est autorisée.

Article 4 – Lot mis en jeu

Trois gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participations conformes.

Les lots attribués sont :

- 1 entrée pour la DJ Party du **7 août 2026** ;
- 1 entrée pour la DJ Party du **14 août 2026** ;
- 1 entrée pour la DJ Party du **21 août 2026**.

Le tirage au sort prendra en compte la soirée choisie par chaque participant dans son commentaire.

Chaque gagnant remportera **une entrée valable uniquement pour la soirée sélectionnée** lors de sa participation.

Le lot est nominatif, non échangeable, non remboursable et ne pourra faire l'objet d'une compensation financière.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participations conformes aux conditions du jeu.

Les gagnants seront annoncés le **6 août 2026**.

Le gagnant sera contacté directement par message privé via le compte officiel des Grands Bains du Monétier.

Article 6 – Responsabilité

La Régie des Grands Bains du Monétier et l'Office du Tourisme de Serre Chevalier se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu concours en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté.

Article 7 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre du jeu concours sont utilisées uniquement pour contacter le gagnant et organiser l'attribution du lot.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Article 8 – Exclusion de responsabilité des plateformes

Ce jeu concours n'est ni géré, ni sponsorisé, ni associé à Instagram.

Les participants déchargent Instagram de toute responsabilité liée à l'organisation de ce jeu concours.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le règlement est disponible sur demande auprès de la Régie des Grands Bains du Monétier.

Fait à Le Monétier-les-Bains, le 28/07/2026